COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Val-David se joint au mouvement des cœurs bleus lancé par l'UMQ en appui aux travailleurs immigrants établis au Québec

Val-David, 12 février 2026 — Lors de sa séance ordinaire du 10 février 2026, le conseil municipal de Val-David a adopté à l'unanimité une résolution appuyant les demandes de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la suite de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et des restrictions imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

À cette occasion, les membres du conseil ont arboré un cœur bleu, geste symbolique de solidarité et d'appui envers les travailleuses et travailleurs concernés ainsi qu'envers les entreprises touchées par ces changements. Le conseil invite d'ailleurs les citoyennes et les citoyens qui le souhaitent à porter aussi fièrement le cœur bleu.

Ces décisions entraînent des impacts économiques majeurs à l'échelle du Québec, incluant des risques de fermeture pour près de 35 % des entreprises concernées. Dans un contexte de pénurie structurelle de main-d'œuvre, Val-David ne fait pas exception, et le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure essentiel à la vitalité de secteurs clés, tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique.

« *Les municipalités constatent concrètement à tous les jours les effets de ces décisions. Il est essentiel que les gouvernements travaillent avec les élus et mettent en place des solutions pragmatiques pour assurer la stabilité des entreprises et permettre aux travailleuses et aux travailleurs déjà établis de poursuivre leur contribution au Québec* », a déclaré M. Jean-Claude Rocheleau, maire de Val-David.

Par cette résolution, le conseil municipal demande notamment la mise en place de clauses de droits acquis, l'adoption de mesures transitoires claires et flexibles, ainsi que le rétablissement de mécanismes adaptés aux besoins des PME et des collectivités. La résolution sera transmise aux instances concernées et à l'UMQ.

-30-

Municipalité du Village de Val-David
Service des communications
communications@valdavvid.com